

Département de l'AIN

Commune de TREVOUX

Enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique du projet de requalification urbaine de la zone d'aménagement concerté de la gare – Eco-quartier des Orfèvres, et à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune

Avis du Commissaire-enquêteur

L'arrêté préfectoral ordonnant notamment l'ouverture des enquêtes d'utilité publique et de mise en conformité du PLU de TREVOUX est intervenu le 11/07/2018. L'enquête s'est déroulée du 10/10/2018 au 10/11/2018.

Les observations contenues dans les contributions du public ont été formulées indistinctement pour ce qui concerne tant le parcellaire, que l'utilité publique ou que la mise en compatibilité avec le PLU.

Les 28 contributions (six écrites dans les registres papier, les autres dématérialisées portées au Registre Numérique) dont plusieurs des mêmes auteurs, contiennent plus d'une centaine d'observations, avec des redites, des propos voisins ou apparentés, parfois des propos sur internet plus ou moins abscons. Les observations ont donc été synthétisées par thèmes et transmises à la collectivité qui en a accusé réception le 23/10/2018.

La commune a, le 09/11/2018, répondu à toutes ces observations : mentions sont portées à leurs sujets aux pages 27 à 41 du rapport du soussigné. L'ensemble des explications ainsi fournies répond aux objections formulées par le public et apparaît correctement justifié.

En vue de la déclaration d'utilité publique du projet et de la mise en conformité du PLU de TREVOUX, le dossier appelle les éléments d'appréciation suivant :

SUR LE PLAN GENERAL DE L'ENQUÊTE

En positif :

- une concertation préalable, longue et riche, qui a permis de prendre un parti définitif mesuré et cohérent, dépourvu d'alternative ;
- un dossier assez complet, comportant les études, diversifiées et précises, réglementaires ; lesquelles permettent de vérifier que les dispositions du projet sont conformes aux prescriptions de rang supérieur ;

- une mise à disposition du dossier, plutôt bien organisée, des versions papier et dématérialisée, ainsi qu'un accueil complet des personnes intéressées permettant d'assurer la totalité de l'information requise ;
- une fréquentation de très bon niveau du dispositif d'information, spécialement des documents portés sur le site informatique dédié, accessible par internet ;
- un véritable souci de la commune et de l'aménageur, de s'inscrire dans un dialogue permanent, même après l'enquête ;
- une collaboration réelle aux travaux d'enquête du soussigné.

En négatif :

- une documentation très volumineuse, non assortie de résumés ou de brèves synthèses pour les documents les plus importants, afin de la comprendre sans avoir à tout parcourir dans un laps de temps raisonnable ; ces éléments, inclus dans le dossier proprement dit, n'auraient pas fait double emploi avec la note de présentation ;
- une impression d'empilement de documents, dont certains plutôt anciens et qui auraient appelé des insertions/mises à jour ;
- un seul registre dématérialisé pour les trois enquêtes, ce qui n'a pas offert aux internautes le choix du support où placer leurs contributions.

SUR L'UTILITE PUBLIQUE DU DOSSIER

En positif :

- un projet d'une raisonnable ambition qui prolonge de façon cohérente la zone urbaine de la commune sans consommation d'espace naturel ou agricole ; ce qui crée une solution continue entre le centre-ville et La Jacobée et qui s'inscrit dans le cadre d'un développement durable ;
- un projet équilibré, d'une part, entre les intérêts privés et l'intérêt public de pourvoir à une demande nouvelle de logements en accession à la propriété pour plusieurs catégories sociales y compris relativement modestes ; d'autre part, au plan financier, le rapport équilibré entre la contribution suffisante du budget communal et les interventions des partenaires sociaux ;
- un projet qui renforcera l'image verte de la commune et donc son respect de l'environnement ; ce qui requalifiera le site et permettra la rénovation, au moins partielle, de l'habitat ancien subsistant.

En négatif :

- le rapprochement d'un habitat collectif, fut-il de qualité, de propriétés privées à l'usage actuel plutôt paisible ;
- la relative proximité de zones de bruit que sont les axes de la circulation périphérique ;
- l'accroissement des difficultés de circulation automobile dans cette partie de la commune, au moins jusqu'à l'arrivée d'un transport en commun en site propre.

En définitive, le soussigné estime que les atteintes à la propriété privée, le coût financier tel qu'avancé, les inconvénients d'ordre humain, les quelques atteintes à l'environnement ou aux intérêts publics que l'opération comporte ne sont pas excessifs eu égard aux intérêts qu'elle présente.

Dans ces conditions, le soussigné exprime un AVIS FAVORABLE à la déclaration d'utilité publique et à la mise en conformité subséquente du PLU de la commune de TREVOUX.

Avis établi le 15 novembre 2018 en trois pages, numérotées de 1 à 3

Le Commissaire-Enquêteur,

Michel MOUTON.